



Adjudicataire vente immobilière TGI

Par **ebene**, le **06/10/2014** à **14:58**

Nous avons été adjudicataires pour une maison dans le morbihan le 25 septembre dernier. Il y avait 10 jours de délai pour surenchères, or ce matin 6 octobre, il y a eu surenchère alors que pour nous cela fait 11 jours et pas 10. Quel est votre avis ? Merci par avance pour votre réponse

Par **domat**, le **06/10/2014** à **17:08**

bjr,

je pense que le délai de surenchère court pendant un délai de 10 jours calendaires du lundi au dimanche y compris les jours fériés.

la faculté de surenchère est précisée dans le cahier des charges.

dans votre cas, la surenchère était possible jusqu'au 5 octobre et non le 6 octobre.
cdt